



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2015-20

Objet : Commission relative aux délégations de service public

L'an deux mille quinze, le 19 mai, à 15h00, le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Développement de Serre-Ponçon s'est réuni en séance ordinaire au Département des Hautes Alpes, sous la présidence de Monsieur Victor BERENGUEL, Président.

Séance du 19 mai 2015

Date de convocation :
Le 4 mai 2015

NOMBRE DE MEMBRES

Effectif statutaire : 21

En exercice : 21

Suffrages exprimés :
21

Secrétaire de Séance :
Mme Chantal EYMEOUD

Auxiliaire Secrétaire de
séance :
M. Christophe PIANA
(Directeur)

Etaient Présents :

délégués de la Communauté de Communes de l'Embrunais :

M. Jean Pierre GANDOIS, Mme Chantal EYMEOUD, M. Jean BERNARD, M. Pierre VOLLAIRE, M. Jacques GASQUET (suppléant ne prend pas part au vote)

délégués de la Communauté de Communes du Pays de Serre-Ponçon :

Mme Catherine SAUMONT

délégués de la Communauté de Communes du Savinois-Serre-Ponçon :

M. Victor BERENGUEL, Mme Valérie GRECARD, M. Robert FRAYSSINES, M. Raymond HONORE (suppléant ne prend pas part au vote)

délégués de la Commune de Chorges :

M. Christian DURAND

délégués du Conseil Général des Hautes Alpes :

M. Marc VIOSSAT, Mme Carole CHAUVET, M. Christian HUBAUD (suppléant de Mme Bénédicte FEROTIN), Mme Marine MICHEL, M. Arnaud MURGIA, M. Jean CONREAUX, Mme Ginette MOSTACHI, M. Daniel GALLAND, Mme Brigitte GAUDIN, Mme Valérie ROSSI, M. Joel BONNAFOUX, Mme Patricia VINCENT.

Dans le cadre de ces compétences de construction et de gestion des équipements nautiques, sportifs et de loisirs, le S.M.A.D.E.S.E.P. s'est vu confié la gestion globale des pontons publics. Compte tenu des contraintes géographiques et techniques, il est nécessaire de confier la gestion de certains de ces équipements à des prestataires publics ou privés.

Ainsi le Président propose de créer une commission relative aux délégations de service public composée de 5 membres titulaires et 5 membres suppléants. Son rôle sera de :

- Dresser la liste des candidats admis à présenter une offre après examen de leurs garanties professionnelles et financières, de leur respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés prévus à l'article L.323-1 du code du travail et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public (article L 1411-1 du CGCT)
- Etablir un rapport présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre (article L1411-5 du CGCT)

Extrait du registre des délibérations N° 2015-16 Page1/2

Membres Adhérents :
Conseil Général des Hautes-Alpes,
Communauté de communes de l'Embrunais, Communauté de communes du Savinois Serre-Ponçon,
Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon, Commune de Chorges.

- Ouvrir les plis contenant les offres des candidats retenus (article L1411-5 du CGCT)
- Emettre un avis sur les offres reçues (article L1411-5 du CGCT)
- Emettre un avis sur tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public entraînant une augmentation du montant global supérieur de 5%. (Article L1411-6 du CGCT)

Par suite, il est proposé la délibération suivante.

VU :

- Les articles L 1411-1 à 12 du Code général des collectivités territoriales
- Les articles D 1411-3,4,5 du CGCT

CONSIDERANT :

- Que le Code général des collectivités territoriales fixe à cinq le nombre de membres titulaires siégeant à la commission de délégation de service public ;
- Que le Code général des collectivités territoriales dispose que les membres de la commission de délégation de service public sont élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel ;

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, réuni le 19 mai 2015 :

- **DESIGNE** comme membres de la Commission de Délégation de Service Public :

Membres titulaires :

M. Jean BERNARD
M. Christian DURAND
Mme Carole CHAUVET
M. Marc VIOSSAT
M. Jean Pierre GANDOIS

Membres suppléants :

M. Daniel BOSQUET
Mme Catherine SAUMONT
Mlle Jessica GUIARD
Mme Chantal ROUX
M. Raymond HONORE

Le Président aura capacité à désigner par arrêté son représentant

Ainsi fait les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme

Le Président,
M. Victor BERENGUEL

